



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE
LA HAUTE-CÔTE-NORD

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT 145-2-2023

Avis public est, par les présentes, donné à toute la population de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord :

QUE le conseil de la MRC a adopté le 23 janvier 2024, le *Règlement 145-2-2023 modifiant les règlements 145-2017 et 145-1-2023 relatifs à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord.*

QUE les intéressés pourront consulter ledit règlement au bureau de la MRC situé au 26, rue de la Rivière, bureau 101, Les Escoumins, ainsi qu'au bureau de chacune des municipalités de la MRC La Haute-Côte-Nord, aux heures normales de bureau, ou encore sur le site Web de la MRC au www.mrchcn.qc.ca.

QUE ledit règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné aux Escoumins, le 25 janvier 2024.

(signé)
Élise Guignard, MBA, CPA
Directrice générale et
greffière-trésorière

MRC La Haute-Côte-Nord

26, rue de la Rivière, bureau 101, Les Escoumins (Québec) GOT 1K0
Tél. : 418 233-2102 ou 1 866 228-0223 • Téléc. : 418 233-3010 • www.mrchcn.qc.ca • info@mrchcn.qc.ca